



MONDE

ÉTATS-UNIS

Il fallait oser, les Américains l'ont fait : la Commission américaine de surveillance des produits de consommation (CPSC) a récemment sorti un album, intitulé « We're Safety Now Haven't We », pour moderniser ses habituelles campagnes de prévention. Il est composé de cinq chansons en anglais et deux en espagnol, aux titres aussi évocateurs que « *Protect Ya Noggin* » (« Protège ta caboche », en français) ou encore « *Phone Away* » (« Range ton téléphone »). À découvrir sur www.youtube.com.

FINLANDE

En 2021, plus de 91159 accidents du travail se sont produits dans ce pays, soit environ 4500 de plus qu'en 2020. Comme l'année précédente, ce sont les travailleurs de la construction (10787), ceux des services de soins et de santé (9367) et les travailleurs des ateliers d'usinage et de fonderie (7162) qui ont été les plus touchés. Le nombre d'accidents du travail suit l'activité économique. Aussi reflètent-ils en 2021 la bonne situation économique de l'industrie, du commerce et de la construction. Parallèlement, les accidents de la circulation, y compris de trajet, ont augmenté en fin d'année en raison de conditions météorologiques ayant rendu les sols glissants.

INTERNATIONAL

21 millions d'euros ont été promis par l'Allemagne, la Belgique et l'Espagne pour l'« Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes », une initiative coordonnée par l'OIT qui vise à soutenir la création de millions d'emplois décents et à étendre la protection sociale universelle à des milliards de personnes qui ne sont pas couvertes à l'heure actuelle.

Pour en savoir plus : <https://unglobalaccelerator.org/fr/>

INSPECTION DU TRAVAIL

Gare aux engins mobiles et de levage

APRÈS UNE CAMPAGNE ciblée sur les droits des salariés à temps partiel, dans des secteurs fortement féminisés, au premier semestre 2023, l'inspection du travail change de cheval de bataille en s'attaquant à la prévention des risques liés à l'utilisation des équipements de travail mobiles et de levage. À l'origine de ce choix, une analyse de la Direction générale du travail portant sur 8500 signalements d'accidents du travail remontés par les inspecteurs du travail, entre 2017 et 2020. L'étude montrait que 38% des signalements étaient liés à l'utilisation d'équipements de travail, ce qui en faisait la première cause des accidents signalés. Parmi ces derniers, 24% correspondaient à des AT mortels.

Autre enseignement de cette analyse: dans la plupart des cas, il s'agissait de collisions engin/piéton impliquant des engins de chantier ou des chariots à conducteur porté, des équipements très utilisés sur les chantiers du BTP et dans le secteur de l'industrie manufacturière, mais également présents dans les secteurs agricoles et forestiers, en plus des tracteurs. Ces données ont aussi permis d'identifier des publics particulièrement vulnérables: les jeunes, les travailleurs intérimaires et les salariés d'entreprises de location d'équipement.

Autant d'informations qui ont servi à orienter la campagne de l'inspection du travail. Concrètement, celle-ci a débuté par une première phase d'information et de sensibilisation auprès des partenaires sociaux et des entreprises. Elle se poursuivra par un



© Vincent Nguyen pour l'INRS/2022

travail de terrain des inspecteurs, qui réaliseront des contrôles ciblés, entre novembre 2023 et janvier 2024. Circulation, vérifications périodiques des engins, compétences des travailleurs amenés à les conduire... Les agents porteront leur attention sur le respect des obligations qui permettent d'éviter les collisions entre les équipements et les piétons. En fonction de leurs constats et des manquements observés, ils pourront demander aux employeurs de régulariser certaines situations, de se mettre en conformité avec la réglementation, voire engager des mesures coercitives si nécessaire. Compte tenu de la vulnérabilité de certains travailleurs, des actions d'information et de sensibilisation particulières seront également organisées à destination des centres de formation des apprentis (CFA), des entreprises de travail temporaire, des loueurs d'équipements et des entreprises qui ont recours au détachement de travailleurs étrangers. ■ C. S.

NOUVEAUTÉ

Le nouveau Catalogue des formations INRS est disponible

L'édition 2024 du *Catalogue des formations INRS* vient de paraître, avec près de 70 formations en présentiel ou en distanciel pour toucher l'ensemble des acteurs de l'entreprise. L'offre porte aussi bien sur les fondamentaux de la prévention que sur des risques et secteurs spécifiques, mais aussi les démarches, méthodes et outils nécessaires à la bonne pratique de la prévention. Parmi les nouveautés, un stage sur la prévention des risques liés aux ambiances thermiques est proposé. L'occasion, dans un contexte marqué par le dérèglement climatique, de rappeler les impacts possibles de la chaleur et du froid sur l'état de santé et les mesures de prévention indispensables à mettre en place dans les situations de contrainte thermique. « Nous reconduisons également pour les préventeurs exerçant en entreprise ou en service de prévention et de santé au travail un stage sur la prévention des risques liés aux machines et aux équipements de travail, évoque Gérard Moutche, chef du département formation à l'INRS. La prévention du risque lié aux machines est loin d'être bien intégrée partout. Au-delà du respect de la réglementation, il s'agit de donner des clés pour la mise en place d'une véritable démarche de prévention déployée sur le long terme. »

En savoir plus : www.inrs.fr